



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

---

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 31 mai 2019

WFP/EB.A/2019/5-G

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

1. La présente note d'information fait suite au document qui présentait un point sur le même sujet au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019<sup>1</sup>. La note fournit des informations supplémentaires concernant la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>2</sup> sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

### Introduction

2. Depuis le dernier point de février 2019, plusieurs étapes ont été franchies: le lancement d'un cadre de gestion et de responsabilité provisoire applicable au niveau des pays; l'application du prélèvement d'une redevance de 1 pour cent aux fins de coordination; le premier appel à présentation de notes conceptuelles visant l'obtention d'un financement au titre du Fonds commun pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD); et la mise en forme définitive du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ou "plan-cadre de coopération" – correspondant à l'ancien plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]) – et du pacte de financement. Un document redéfinissant la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies devrait être achevé en juin. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'examen de l'architecture régionale et des bureaux multipays des Nations Unies et celui de la gouvernance à l'échelle du système.

---

<sup>1</sup> WFP/EB.1/2019/5-B.

<sup>2</sup> Résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/72/279).

---

### Coordonnateurs responsables:

M. A. Abdulla  
Directeur exécutif adjoint  
tél.: 066513-2401

Mme C. Ushiyama  
Directrice  
Bureau du PAM à New York  
courriel: [coco.ushiyama@wfp.org](mailto:coco.ushiyama@wfp.org)

3. Le PAM continue à soutenir fermement les objectifs de la réforme, celle-ci devant permettre d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et aider les États membres à atteindre les ODD. Par exemple, le PAM a participé aux travaux de l'équipe chargée de la refonte du PNUAD et a contribué à l'élaboration des orientations relatives au nouveau plan-cadre de coopération. Les hauts responsables et tous les bureaux régionaux du PAM ont participé à l'examen régional. Le PAM copréside le groupe chargé des innovations institutionnelles avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et continue à travailler avec les autres organismes concernés et les institutions ayant leur siège à Rome sur les diverses composantes de la réforme.

### **Redynamisation du système des coordonnateurs résidents**

4. Le renforcement de la coordination constitue un aspect majeur de la réforme. Dans le sillage du lancement d'un système renforcé de coordonnateurs résidents des Nations Unies le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le cadre de gestion et de responsabilité provisoire au niveau des pays du système des Nations Unies pour le développement a été publié en avril 2019. Il s'agit d'un document interne important pour les organismes des Nations Unies qui traduit en opérations la nouvelle relation entre le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies. Le PAM est déterminé à inscrire ses opérations dans le cadre de gestion et de responsabilité et il associe les bureaux de pays à un processus bidirectionnel au titre duquel le Siège fournit des informations et des orientations sur le cadre aux bureaux de pays et, simultanément, demande à ceux-ci leurs avis et quelques premiers aperçus sur les enseignements tirés de l'expérience. Ces informations éclaireront l'examen des premiers stades de l'application du cadre, prévu au troisième trimestre de 2019. Les dimensions régionales et mondiales du cadre de gestion et de responsabilité devraient être élaborées plus tard en 2019 par l'équipe de transition du système des Nations Unies pour le développement.
5. Dans le contexte de cette structure renforcée de coordination du système des Nations Unies, le PAM examine les possibilités qui s'offrent aux membres de son personnel de devenir coordonnateur résident, une étape importante dans une carrière, et encourage ses hauts responsables performants à présenter leur candidature. En conséquence, les cadres supérieurs du PAM ont été plus nombreux à se présenter au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents en 2018 et 2019 que lors des années précédentes. En avril 2019, à l'échelle mondiale, quatre coordonnateurs résidents étaient détachés du PAM. De plus, le PAM a décidé d'investir dans la préparation de candidats internes, profitant de l'invitation à se joindre à l'initiative de formation mise en place par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires qui offre plusieurs mois de préparation aux candidats au poste de coordonnateur résident avant qu'ils ne se rendent au Centre d'évaluation. Le PAM examine également lesquels parmi les membres de son personnel les plus performants pourraient être détachés dans les bureaux des coordonnateurs résidents pour établir un lien essentiel entre le PAM et le système des coordonnateurs résidents à des fins d'échange de connaissances et de savoir-faire technique, et il s'emploie notamment à déterminer les compétences susceptibles de rendre ces membres du personnel particulièrement intéressants dans les bureaux renforcés des coordonnateurs résidents<sup>3</sup>.
6. Pendant plusieurs années, les coordonnateurs résidents ont eu la possibilité de contribuer aux évaluations des directeurs de pays du PAM liées au système d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE). En 2017, la moitié environ des évaluations de directeurs de pays du PAM comportaient des avis d'un coordonnateur

---

<sup>3</sup> Dans le cadre du nouveau système, le bureau du coordonnateur résident est renforcé grâce à la nomination de spécialistes supplémentaires dans les domaines de la planification et de l'économie, de l'appui en matière de politique générale, du suivi et de l'évaluation et de l'appui aux partenariats stratégiques.

résident. Le système PACE et la description de poste des représentants du PAM dans les pays sont également en cours de révision pour intégrer notamment les indicateurs d'effets directs collectifs qui rendent compte des nouvelles responsabilités mutuelles et établissent un lien avec les objectifs définis dans le plan-cadre de coopération relatif à leur pays.

7. Tous les éléments du nouveau modèle de financement hybride du système des coordonnateurs résidents ont été mis en place. Concernant le doublement des contributions que les organismes des Nations Unies versent pour couvrir les coûts du nouveau système de coordination, le PAM a doublé sa part pour 2019, laquelle s'élève actuellement à 2,9 millions de dollars É.-U. par an. Le PAM a également publié des directives internes concernant le prélèvement de la redevance de 1 pour cent aux fins de coordination. Cette redevance étant à retenir à la source sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon des critères stricts aux activités connexes de développement des Nations Unies, le PAM l'appliquera uniquement aux contributions que les donateurs ont affectées au domaine d'action privilégié relatif aux causes profondes. Seules les contributions de "tierces parties" entrent en ligne de compte, de sorte que les contributions émanant des gouvernements hôtes, de la coopération Sud-Sud ou de donateurs des Nations Unies ne sont pas concernées, contrairement à celles du secteur privé, notamment des fondations et des organisations non gouvernementales. Le PAM s'applique à suivre les incidences que le prélèvement de la redevance a sur les ressources destinées aux programmes, et tous les coûts connexes de transaction et d'administration.

## **Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies**

8. Le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies<sup>4</sup> joue un rôle de premier plan dans la réforme du système des Nations Unies. La résolution 72/279 de l'Assemblée générale élève le plan-cadre au rang des "principaux instruments permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030". Il s'agit d'une évolution de la nature du plan-cadre de coopération des Nations Unies qui, de simple document de planification (le PNUAD) devient un cadre pour l'ensemble du cycle de programme. Le plan-cadre de coopération sous-tendra la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, et l'établissement des rapports en ce qui concerne les effets directs collectifs obtenus par les équipes de pays des Nations Unies dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. Le nouveau plan-cadre sera également déterminant s'agissant de définir la configuration des équipes de pays des Nations Unies.
9. En étroite coordination avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM a contribué à l'élaboration des orientations relatives au nouveau plan-cadre de coopération, grâce à sa participation au processus consultatif conduit par le Bureau de la coordination des activités de développement qui a mobilisé 17 institutions des Nations Unies et permis de recueillir les avis des coordonnateurs résidents, d'organes régionaux et d'autres entités des Nations Unies. En sa qualité de membre régulier de l'équipe de rédaction, le PAM a considérablement contribué, sur les plans stratégique et technique, à l'élaboration des diverses versions des orientations, s'agissant notamment de la conception de modèles novateurs pour le plan-cadre de coopération et l'analyse commune de pays des Nations Unies, et il a été chef de file de l'axe de travail relatif au bilan commun de pays.

---

<sup>4</sup> Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable remplace le PNUAD.

10. Le nouveau plan-cadre de coopération sera appliqué à l'échelle mondiale au deuxième semestre de 2019. Le Bureau de la coordination des activités de développement devrait communiquer aux équipes de pays des Nations Unies la version finale des orientations relatives à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération en juin, en accordant une attention particulière aux pays censés élaborer un nouveau plan-cadre de coopération en 2019. Les enseignements tirés de l'expérience dans ces "pays pilotes" permettront d'affiner les orientations en 2020. Le PAM et les autres organismes auront la possibilité d'évaluer et d'examiner tout point soulevé par l'adoption du nouveau plan-cadre et de trouver un accord à ce sujet. En lien avec les nouvelles évolutions du processus de réforme et les constatations issues de récentes évaluations<sup>5</sup>, le PAM continuera à s'efforcer d'harmoniser tous ses plans stratégiques de pays (PSP) avec le plan-cadre de coopération, du point de vue du contenu et du cycle.
11. Le déploiement du plan-cadre de coopération tombe à point nommé puisque le PAM commence la mise en œuvre du dernier PSP de la première génération. D'ici à la fin de 2019, tous les bureaux de pays disposeront d'un PSP ou d'un plan stratégique de pays provisoire (PSPP) approuvé par le Conseil d'administration. L'analyse des implications pour le PAM du nouveau plan-cadre de coopération est en cours et permettra de dégager des informations essentielles à la mise au point des PSP de deuxième génération. Le PAM organisera une consultation informelle avec le Conseil pour examiner ces implications d'une manière plus approfondie.
12. Avec l'adoption du nouveau plan-cadre de coopération, le système des Nations Unies vise à faire en sorte que les effets directs qu'il obtient en matière de développement soient cohérents avec ceux figurant dans d'autres cadres de planification des Nations Unies, comme le plan d'intervention humanitaire et le cadre stratégique intégré et, idéalement, qu'ils se renforcent mutuellement. Les PSP du PAM englobent déjà des activités liées à l'aide humanitaire et au développement et intègrent la planification correspondante dans un document cadre unique. Le PAM continuera à partager avec les autres entités des Nations Unies son expérience concernant l'établissement de passerelles entre action humanitaire et développement.
13. En sa qualité d'organisme à double mandat doté d'importantes capacités en matière d'analyse et de programmation tant dans le domaine humanitaire que dans le domaine du développement, le PAM est en train d'élaborer une base de données factuelles liée à son aptitude à contribuer à l'obtention de dividendes de la paix. En partenariat avec l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, il s'est penché de plus près sur sa contribution à l'amélioration des perspectives de paix, en vue d'éclairer les ajustements et les améliorations à apporter à ses interventions. Les conclusions préliminaires seront présentées en marge de la session annuelle de 2019 du Conseil et le rapport officiel de la première phase du partenariat devrait être mis à disposition vers la fin de 2019. Plus largement, le PAM continue à participer au comité directeur mixte coprésidé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'attache à définir les catalyseurs de la collaboration entre acteurs humanitaires et acteurs du développement. Jusqu'ici les examens ont porté sur sept pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Éthiopie, Niger, Nigéria et Somalie) et l'expérience de chacun concernant le lien entre action humanitaire et développement, dans le but de parvenir à améliorer les programmes.

---

<sup>5</sup> En particulier, voir la page 16 du document intitulé [Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote \(2017-mi-2018\)](#) (WFP/EB.2/2018/7-A/Add.1).

## **Modalités de fonctionnement communes et locaux communs.**

14. Le groupe chargé des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, co-dirigé par le PAM et le HCR, a créé une équipe de projet qui travaille à plein temps à la réalisation d'objectifs ambitieux. Le PAM et ses partenaires au sein du groupe fournissent du personnel et des ressources à l'équipe de projet pour lui permettre de mener ses travaux. Des progrès considérables ont été accomplis concernant les deux catalyseurs indispensables<sup>6</sup> et les importants axes de travail du groupe chargé des innovations institutionnelles. Concernant les catalyseurs spécifiques, la déclaration de principe de haut niveau de reconnaissance mutuelle a progressé puisque 14 entités des Nations Unies l'ont déjà signée, représentant plus de 90 pour cent du montant total de ce que dépensent les organismes des Nations Unies, et elle commence à être concrétisée dans tous les organismes. La déclaration permettra de lever des obstacles importants à l'établissement de services administratifs communs et de centres de service mondiaux.
15. Au cours des prochains mois, l'équipe de projet du groupe chargé des innovations institutionnelles appliquera à titre expérimental la stratégie révisée relative aux modalités de fonctionnement et la déploiera à l'échelle mondiale, à temps pour atteindre l'objectif fixé par le Secrétaire général qui est que chaque équipe de pays des Nations Unies dispose d'une stratégie relative aux modalités de fonctionnement d'ici à 2021. Le PAM apportera un appui au personnel de terrain dans les pays pilotes où il est présent<sup>7</sup> afin de pouvoir formuler des avis sur le nouvel outil et de veiller à ce que le personnel de terrain promeuve les services du PAM pour la mise en œuvre des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement.
16. L'ensemble des travaux relatifs aux centres de services communs mondiaux comprend la détermination des services susceptibles d'être fournis aux organismes des Nations Unies n'importe où dans le monde, alors que les services propres à un lieu seront assurés par un bureau administratif commun situé dans le pays concerné. En juin, le PAM se rendra dans le centre de services communs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin d'examiner les services que l'UNICEF offre à ses bureaux de pays et d'étudier ceux qu'il pourrait lui fournir à lui.
17. Les économies et les gains d'efficacité constituent un aspect non négligeable de la réforme mais pour être véritablement réalisables ces résultats exigent des investissements anticipés au titre de contributions financières de donateurs qui permettent d'atteindre dans les délais prévus les objectifs fixés par le Secrétaire général.

## **Réaménagement de l'approche régionale**

18. Le Secrétaire général a souligné ses recommandations concernant une révision de l'architecture régionale du système des Nations Unies pour le développement et un examen des bureaux multipays dans le rapport qu'il a présenté lors du débat du Conseil économique et social consacré, en mai 2019, aux activités opérationnelles de développement. Ces recommandations sont fondées sur les conclusions d'un examen réalisé par l'équipe d'examen interne (dont le PAM est membre) et sur les propositions formulées par un cabinet de consultants externe. Les plans de mise en œuvre au niveau régional devraient être élaborés par l'équipe de transition du système des Nations Unies pour le développement, et le PAM entend participer activement à la reconfiguration de

---

<sup>6</sup> Pour le groupe chargé des innovations institutionnelles, les deux catalyseurs clés sont les principes de reconnaissance mutuelle et de satisfaction du client. Les principes de reconnaissance mutuelle permettent à une entité des Nations Unies d'utiliser les politiques, les procédures, les systèmes contractuels, et les mécanismes opérationnels connexes d'une autre entité, ou d'y faire appel, pour mettre en œuvre des activités. Les principes de satisfaction du client consistent en une série de principes directeurs régissant la prestation de services communs pour faire en sorte que ceux-ci soient gérés d'une manière transparente et responsable.

<sup>7</sup> Le PAM est présent dans 34 des 45 pays dotés d'une stratégie relative aux modalités de fonctionnement.

l'architecture du système des Nations Unies à l'échelon régional ainsi qu'au renforcement des bureaux multipays.

## **Financement du système des Nations Unies pour le développement et partenariats**

19. Le Secrétaire général a présenté la version finale du pacte de financement lors du débat du Conseil économique et social consacré, en mai 2019, aux activités opérationnelles de développement. Le pacte traduit l'engagement des États membres à accroître les fonds de base, les fonds communs et les fonds thématiques et à appuyer le financement du système des coordonnateurs résidents, étant entendu toutefois que le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence des dépenses, se conformer aux exigences en matière de visibilité, planifier et mettre en œuvre des activités conjointes, conduire des évaluations et établir des rapports à l'échelle du système et démontrer qu'il obtient des gains d'efficacité et adopte une approche plus harmonisée du recouvrement des coûts.
20. Le fonds commun pour la réalisation des ODD, pour lequel le pacte de financement prévoit un financement considérablement plus élevé, est désormais fonctionnel et a pour objectif de soutenir les évolutions politiques intégrées et porteuses de transformation et d'aider le système des Nations Unies à élaborer des stratégies permettant de financer la réalisation des ODD et d'effectuer des investissements stratégiques donnant aux pays la possibilité d'atteindre plus rapidement les ODD. Le cycle initial d'investissements a pour thème: "ne laisser personne de côté", et plus particulièrement la protection sociale, et est doté d'une enveloppe globale de 60 millions de dollars. En mars, les équipes de pays des Nations Unies intéressées ont été invitées à soumettre, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs résidents respectifs, une note conceptuelle par équipe ayant trait à un programme conjoint des Nations Unies relatif à ce thème et assorti d'un budget maximal de 2 millions de dollars. Le PAM a pris part à l'élaboration de notes conceptuelles dans 32 pays et a affecté un membre de son personnel au Bureau de la coordination des activités de développement du système des Nations Unies pour épauler l'examen technique de l'ensemble des notes conceptuelles présentées. Au cours des mois prochains, une liste de présélection indiquera lesquels parmi les bureaux de pays ayant soumis des notes conceptuelles seront invités à élaborer un descriptif complet de programme conjoint, la mise en œuvre devant débuter en octobre 2019.

## **Orientation stratégique, contrôle et responsabilité pour l'obtention de résultats à l'échelle du système**

21. Établi à partir des résultats de consultations largement représentatives et de l'analyse des avis détaillés des parties prenantes, un projet annoté de document stratégique à l'échelle du système a été communiqué aux États membres lors du débat du Conseil économique et social consacré, en mai, aux activités opérationnelles de développement. Le projet de document décrit dans les grandes lignes l'identité collective et les avantages comparatifs du système des Nations Unies pour le développement et les mesures concrètes qu'il convient de prendre pour corriger les lacunes et les doublons caractérisant l'architecture actuelle du système. Ce document a pour objectif de fournir une vision globale de la réponse à donner à l'échelle du système au Programme 2030, comme demandé dans la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Le document stratégique à l'échelle du système décrit également les modifications à apporter au sein du système des Nations Unies pour le développement afin qu'il soit en mesure d'exécuter ses plans collectifs d'une manière fructueuse, et met l'accent sur la détermination à renforcer l'innovation et la collaboration afin d'accélérer l'obtention de résultats et de rendre le

système plus efficace, efficient et responsable à l'égard des États membres. Le PAM a contribué à l'élaboration de ce document dans le cadre de sa participation active aux travaux du groupe chargé du suivi des résultats stratégiques des ODD portant sur la mise en œuvre de ces objectifs.

22. Le projet de document stratégique à l'échelle du système est étroitement lié au nouveau plan-cadre de coopération qui sera un outil central s'agissant de concrétiser la vision stratégique décrite dans le document et d'en appliquer les principes sous-jacents aux activités conduites par le système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays à l'appui du Programme 2030. La mise en œuvre de la stratégie décrite dans le document contribuera aussi à établir plus précisément les liens d'interdépendance existant entre le plan-cadre de coopération et les cadres correspondants des activités menées par le système des Nations Unies en matière d'aide humanitaire et d'action pour la paix. L'équipe de transition chargée du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement prévoit de mettre la dernière main au document stratégique à l'échelle du système en juin, en intégrant les observations et perspectives que les États membres ont présentées lors du débat du Conseil économique et social consacré, en mai, aux activités opérationnelles de développement.
23. Le Secrétariat du Conseil d'administration du PAM a activement appuyé les travaux menés par les États membres sur l'évaluation des méthodes de travail des conseils d'administration et sur la façon dont ces méthodes peuvent être améliorées pour renforcer un peu plus l'efficacité, la transparence, la qualité et l'efficacité. Le Secrétariat a notamment fourni des informations et un appui au groupe restreint d'États membres chargé d'étudier les méthodes de travail, dont le résultat principal, à savoir un compte rendu écrit des constatations et propositions relatives à l'amélioration des méthodes de travail des conseils d'administration respectifs, sera présenté à l'occasion de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM le 31 mai 2019<sup>8</sup>.

## Conclusions et étapes suivantes

24. Tout au long de la réforme, le PAM continuera à suivre de près les divers ajustements apportés et participera activement au processus. En septembre, les dirigeants de la planète se réuniront à New York pour procéder à un examen global de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du travail accompli pour atteindre les 17 ODD. Cette manifestation constituera le premier sommet des Nations Unies sur les ODD depuis l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015 et elle sera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés par le système des Nations Unies s'agissant d'agir collectivement pour atteindre les ODD. Des éléments récents montrent que les organismes des Nations Unies doivent de toute urgence réagir avec plus de vigueur et adopter le changement de paradigme qui est au cœur du Programme 2030. Les réformes doivent concerner davantage les personnes et l'obtention de meilleurs résultats sur le terrain si l'on veut parvenir à éliminer la faim au cours des 11 prochaines années.

---

<sup>8</sup> Compte rendu écrit établi par le groupe restreint chargé d'étudier les méthodes de travail des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (en anglais uniquement) <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000105281/download/>; et annexe, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000105282/download/>.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PACE	système d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
ODD	objectif de développement durable
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets